

PREVENTION DES ATMOSPHERES EXPLOSIVES (ATEX)

→ Références réglementaires

- ✓ Risque d'explosion :
Articles R4227-21 à 27 et R4227-42 à 54 du Code du Travail.
- ✓ Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

→ Pré-requis

- Aucun.

→ Durée

- 1 jour.

→ Périodicité

- A définir par l'employeur.

→ Nombre de participants

- 12 maximum.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Equipements à mettre à disposition **par le client** :

- DRPE et instructions de sécurité relatives aux installations présentant des risques d'explosion dans l'établissement.

PUBLIC VISE

- Tous les travailleurs travaillant avec ou à proximité de substances ou préparations inflammables ou explosives susceptibles de générer une atmosphère explosible.

OBJECTIFS

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'effectuer des opérations en atmosphère explosible en veillant à la santé et à la sécurité des travailleurs par le respect des consignes de sécurité résultant de l'évaluation du risque d'explosion.

PROGRAMME DE FORMATION

→ Enseignements théoriques

- Définitions.
- Combustion.
- Domaine d'explosivité.
- Conditions de l'explosion.
- Mesures techniques et organisationnelles de prévention.
- Zonage ATEX.
- Modalités d'évaluation du risque, Document Relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE).
- Vidéos.

→ Enseignements Pratiques

- Consignes de sécurité du DRPE de l'établissement.